

Délibération N° 2025.02-02**Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil**
Séance du 07/04/2025**Nombre de membres**

En exercice : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril à 18 h se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 31/03/2025

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Martine ASTRUC BORREGA, et Mrs Christophe PAL, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, René BLANC, Corentin CHAMBREY, S. ACHARD, Rémy BARRY

Procuration(s) : Brigitte BOUCHE à J. COCHE, Géraldine ROCHETTE à P. PAGES, Thierry ARENDS à B. COMPTOUR

Absent(s) non excusés/non représentés : Isabelle RIEU

Secrétaire de séance : Paul PAGES

Objet

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/02/2025

Nomenclature : 5-2 fonctionnement des assemblées | Rapporteur : Isabelle HOSTIN

Vu l'article L2121-15 du CGCT stipulant que :

- Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le Maire et le ou les secrétaires,
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la Commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public

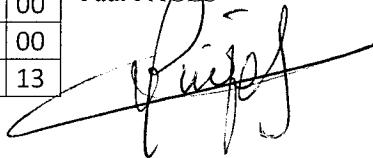
Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 10/12/2024 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Nombre de conseillers présents	10
Nombre de conseillers représentés	03
Nombre de suffrages exprimés	13
vote	
ABSTENTIONS	00
CONTRE	00
POUR	13

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Paul PAGES



Le Maire

Christophe PAL

